

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 25 Mars 2015, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 17 Mars 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 17 Mars 2015

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Mr Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Marie-Claude JOLY – Antoine FONT (départ à 21h25) – Carole CHEVREUX – Gilles BURNEAU – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Brigitte DURAND à Martine BAUDOT – Véronique RÉTIF à Régine CATIN – Antoine FONT à Carole CHEVREUX – Patrick DUVIC à Sandrine LION

**Secrétaire de séance** : Fabienne RANGER

**Invité** : Mr Jean-Pierre GONZALEZ (Trésorier Principal)

---

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 Février 2015.

### **1 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Mme le Maire a déjà fait part au Conseil Municipal lors de la commission finances du 16 Mars 2015 de la démission de Mr Han MAZILLER, en date du 10 Mars 2015, pour raison personnelle.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, il convient d'appeler au conseil municipal un nouveau conseiller municipal, selon les règles édictées à l'article L. 270 du [Code électoral](#), c'est-à-dire par appel du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal.

Le suivant de liste étant Mme Marie-Claude JOLY, elle vient compléter le tableau du Conseil Municipal et pourra participer aux réunions ainsi que dans les commissions où elle est appelée à remplacer le démissionnaire.

Mme Marie-Claude JOLY a donné son accord pour siéger au sein de l'assemblée communale.

Conformément à l'art. L.270 du code électoral, Madame le Maire déclare Mme Marie-Claude JOLY installée dans ses fonctions de conseillère municipale et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

### **2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le 25 Mars 2015 réuni sous la Présidence de Mme Marie-Paule FOUACHE, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mme CATIN.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

### BUDGET PRINCIPAL

#### Commune de fontevraud l'Abbaye

RECETTES	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	
Recettes nettes	641 511,02 €	958 155,09 €	1 599 666,11 €	
Dépenses nettes	-414 359,25 €	-841 375,95 €	-1 255 735,20€	
<b>Résultat de l'exercice</b>				
<b>Excédent</b>	<b>227 151,77 €</b>	<b>116 779,14 €</b>	<b>343 930,91 €</b>	
<b>Déficit</b>				
	Résultat clôture	Part affectée	RESULTAT	RESULTAT
	exercice 2013	Investis. 2014	Exercice 2014	Clôture 2014
Investissement	-207 666,62 €	205 086,84 €	<b>227 151,77 €</b>	19 485,15 €
Fonctionnement			<b>116 779,14 €</b>	116 779,14 €
				<b>136 264,29 €</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Reconnaît que toutes les écritures sont justifiées

Vote : Contre : 3 (Antoine FONT – Gilles BURNEAU – Carole CHEVREUX)

Abstention : 0

### 3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont justifiées,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 3 (Antoine FONT – Gilles BURNEAU – Carole CHEVREUX)

Abstention : 0 – Pour : 14

#### 4 - AFFECTATION DES RESULTATS

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014  
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de

	EUROS
Au titre des exercices antérieurs :	
A/ Excédent + Déficit -	0,00 €
Au titre de l'exercice arrêté :	
B/ Excédent + Déficit -	116 779.14 €
SOIT UN RESULTAT A AFFECTER	
C/ = A+B	<b>116 779,14 €</b>

Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement (1068)

prévu au budget de l'exercice arrêté est de 

205 086,84 €
--------------

#### REPORT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (ligne 001)

D/Hors Restes à réaliser	19 485,15 €
Solde des restes à réaliser en investissement	
E/ Excédent + Déficit -	107 053,38 €
Besoins à couvrir D+E	126 538,53 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter à la section d'investissement au 106.8 :

Le solde positif est reporté en recette d'investissement (001) pour

Le solde positif est reporté en recette de fonctionnement (002) pour

<b>109 160,40 €</b>
<b>19 845,15 €</b>
<b>7 618,74 €</b>

#### 5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 3 (Antoine FONT – Gilles BURNEAU – Carole CHEVREUX)

Abstention : 0 – Pour : 16

Approuve le Budget Primitif 2015 tel qu'il suit :

### Section de Fonctionnement

Dépenses	952 329 €
Recettes	952 329 €

### Section d'Investissement

Dépenses	672 756,65 €
Recettes	672 756,65 €

## 6 - VOTE DES 3 TAXES LOCALES, TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2015 ;

- Après en avoir délibéré,
- Vote les 3 taxes d'imposition :

Taxe d'habitation	10.82 %
Taxe foncier Bâti	17.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	33.34 %

Il est demandé aux Conseillers Municipaux de réfléchir sur l'augmentation des 3 taxes pour l'année 2016. Les dotations étant toujours à la baisse, il est d'autant plus difficile de dégager une Capacité d'Auto Financement (CAF) suffisante pour absorber le remboursement du capital des emprunts en investissement, dépense obligatoire.

## 7 - ORIFLAMMES

Dans la poursuite de l'aménagement touristique du centre bourg, l'acquisition d'oriflammes avait été prévue dans le cadre de l'adhésion aux Villes et Villages Remarquables de l'Anjou (VVRA). La ligne concernant cette dépense est imputée à l'article 2152 installation de voirie, au budget 2015, validée précédemment à hauteur de 8 671,00 € HT. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 20% pour le Département et pourrait l'être auprès de la Région à hauteur de 50%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ APPROUVE l'acquisition d'oriflammes ;
- ▶ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à signer le devis du 13 Mars 2015 de l'entreprise DELBAR BELDA de 8 671,00 € HT ;
- ▶ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN à demander les subventions auprès du Département et de la Région.

## 8 - SIGNALÉTIQUE ARTISANS ET COMMERÇANTS

Dans le cadre de la mise en place de la signalétique touristique, les artisans et commerçants de la commune ont signé un bon de commande ou devis accompagné d'un chèque.

Prix des plaques de 1 000/120 mm : 96 € HT

Prix des plaques de 700/100 mm : 82 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

‣ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à encaisser les chèques des artisans et commerçants au prix de 96 € HT (plaque 1 000/120 mm) et 82 € HT (plaque 700/100 mm)

## 9 – TARIFS COMMUNAUX

Les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2015 s'appliquent comme suit :

	Caution	1 journée	2 journées	chauffage/jour
<b>Location de salles</b>				
Totalité	400,00 €	250,00 €	400,00 €	50,00 €
Salle Girard	100,00 €	80,00 €	100,00 €	10,00 €
Salle Bruneau + cuisine	100,00 €	120,00 €	180,00 €	30,00 €

Matériel communal	100,00 €	
Sonorisation portable	300,00 €	
Projecteur + écran	300,00 €	
Parquet extérieur	600,00 €	
clé sécurisée	50,00 €	
Clé sécurisée dépôt vert	150,00 €	
1 table + 2 bancs pliants		5,00 €
Vaisselle (par pièce)		1,00 €

### **Cimetière**

Cinquantenaire		100,00 €
Trentenaire		60,00 €
Columbarium 10 ans		200,00 €
Columbarium 30 ans		450,00 €
Jardin du souvenir		50,00 €

### **Cantine**

		API	
PAI		1,30 €	Maternelle 2,15 €
Repas cantine		3,50 €	Primaire 2,25 €

Logement SDIS		50 €/mois
Occupation terrasse		6 €/m <sup>2</sup>
Occupation marché		
Amende Ordures ménagères		38,00 €
Divagation chiens/voie publique		50,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

‣ AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à appliquer les tarifs communaux comme retenus ci-dessus au 1<sup>er</sup> Avril 2015.

## 10 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

SUBVENTIONS COMMUNALES		2014	Propositions 2015	
657362	Centre Communal d'Action Sociale	1 800,00 €	1800,00 €	
6574	ASS ADMR LES TUFFEAUX	1 500,00 €	1 100,00 €	1
	ASS BIBLIOTHEQUE ARBRISSEL	1 550,00 €	1 600,00 €	2
	ASS PREVENTION ROUTIERE M et L	100,00 €	100,00 €	3
	ASS SAUVEGARDE PATRIMOINE	150,00 €	600,00 €	4
	ASS.AMICALE ECOLES	900,00 €	900,00 €	5
	ASS.AMICALE POMPIERS	1 000,00 €	1 000,00 €	6
	ASS.ANC COMBATTANTS	200,00 €	200,00 €	7
	ASS.CLUB ALIENOR	300,00 €	300,00 €	8
	ASS.SPORTIVE DE LA COTE FOOT	400,00 €	400,00 €	9
	ASS.ENT COMM SPORT FONTEV MONTSOR	400,00 €	400,00 €	10
	ASS.GENETS ANJOU	200,00 €		11
	ASS HAPPY GOSPEL	300,00 €	300,00 €	12
	BOUGEONS A FONTEVRAUD	500,00 €	200,00 €	13
	ASS DEP PROTECTION CIVILE	100,00 €		14
	ASS DEP RESTOS DU CŒUR	300,00 €	460,00 €	15
	LIGUE CANCER ANGERS	300,00 €	300,00 €	16
	Conseil Architecture Urbanisme Environnent	142,00 €	142,00 €	17
	FONDATION PATRIMOINE	100,00 €	100,00 €	18
	CFA Maine et Loire	35,00 €	116,00 €	19
	COOP école		700,00 €	20
	MAISON FAMILIALE LA ROUSSELIERE	35,00 €	70,00 €	21
	MAIS FAM RIFFAUDIERE DOUE	70,00 €	105,00 €	22
				23
	Total subvention associations	9 024,00 €	9 093,00 €	
6574	ASSOC FAMILLES RURALES TOTAL	20 970,00 €	22 000,00 €	
	1ER TRIM 2014	4 710,00 €	4 989,50 €	24
	2 EME TRIM 2014	4 710,00 €	4 989,50 €	25
	3 EME TRIM 2014	4 710,00 €	4 989,50 €	26
	4 EME TRIM 2014	4 710,00 €	4 989,50 €	27
	CLSH VACANCES ET COMPLT	2 130,00 €	2 042,00 €	28
	En attente d'attribution	6,00 €		
6574	TOTAL	30 000,00 €	31 093,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Sollicitera auprès de certaines associations des informations complémentaires afin de valider les lignes ci-dessus ;
- AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à verser lesdites subventions.

## 11 - PRIMES DE FIN D'ANNÉE PERSONNEL COMMUNAL

La délibération du 1<sup>er</sup> Janvier 1983 concernant le versement de la prime de fin d'année au personnel communal stipule que celle-ci fera, chaque année, l'objet d'une mention de reconduction, à l'occasion du vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2015 ; après en avoir délibéré,

- ▶ **Reconduit** la délibération du 1<sup>er</sup> Janvier 1983 pour une prime d'un montant de 550€ pour 1 820 heures travaillées, et au prorata pour les emplois à temps non complet avec addition des heures complémentaires.

## 12 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage.

### Opérations effectuées le 06 Janvier 2015 – EP 140-15-84

Remplacement fissible rue Saint Mainboeuf,

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### ARTICLE 1 :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires

☞ montant de la dépense 275,50 euros TTC

☞ taux du fonds de concours : 75%

☞ montant du fonds de concours à verser au SIEML : 206,63 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### ARTICLE 3 :

Le Président du SIEML,

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## 13 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage.

### Opérations effectuées le 16 Janvier 2015 – EP 140-1-88

Remplacement fusible rue de la Socraie.

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### ARTICLE 1 :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires

☞ montant de la dépense : 427,13 euros TTC

☞ taux du fonds de concours : 75%

☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 320,35 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Le Président du SIEMML,  
Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye  
Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### 14 - Adhésion au SIEMML de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

#### Compétence optionnelle éclairage public

Dans le prolongement de l'assemblée générale du SIEMML du 03 Février dernier, le Comité Syndical a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement pour la compétence optionnelle de l'éclairage public.

*Transfert de la compétence « Éclairage Public » de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement au SIEMML et de son adhésion au SIEMML pour l'éclairage public.*

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 Juin 1997, 18 Novembre 2004, 10 Septembre 2007, 10 Avril 2008, 04 Novembre 2008, 12 Mai 2009, 06 Juillet 2009, 24 Septembre 2009 et 05 Février 2010, 12 Juin 2012, 1<sup>er</sup> Février 2013 et 18 Février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 09 Mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 Octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEMML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 Décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEMML,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML du 03 Février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion du SIEMML de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».



## 15 – QUESTIONS DIVERSES

Amortissement 2015 : La commune s'est portée acquéreur de logiciel en 2014 lors du renouvellement du parc informatique de la mairie. La somme de 1 560 € a été imputée au compte 205 qu'il convient d'amortir sur le budget 2015. Il est demandé aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur la durée de cet amortissement qui se situe entre 1 et 5 ans pour ce type d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vu le montant à amortir ;

- ▶ DÉCIDE de fixer la durée de l'amortissement à 1 an. Une DM (Décision Modificative) sera présentée en ce sens lors du prochain Conseil Municipal.

Travaux rue Robert d'Arbrissel : Réception des travaux le 31 Mars 2015 à 11h00 suivi d'un verre de l'amitié.

Reprise concessions cimetièrre : Après les Rameaux de 2015, dans le cadre du suivi de la procédure de reprise des concessions échues et/ou en état d'abandon, débiteront les travaux de réaménagement du cimetière de FONTEVRAUD L'ABBAYE. Une affiche informative sera placée dans la vitrine en façade de la mairie ainsi que dans celle placée à la porte du cimetière. Une plaquette invitant les propriétaires de concessions échues à contacter la mairie pour le renouvellement ou l'abandon de celle-ci, sera posée au pied de chaque concession concernée. Enfin, un courrier sera adressé aux concessionnaires.

Villes et villages fleuris : Une pré-visite des techniciens du Conseil Général et du CAUE aura lieu le 1<sup>er</sup> Avril 2015 en présence d'un agent technique de FONTEVRAUD L'ABBAYE et des Élus de la commission fleurissement.

Information du Trésorier Principal : Monsieur le Trésorier Principal présente le dispositif TIPI : les Parents d'élèves pourraient régler leur facture de cantine scolaire, par internet, de leur domicile, via une plate-forme de la trésorerie après avoir signé une convention avec le Ministère de Finances Publiques. Une plus ample information nous sera fournie par la trésorerie sur ce nouveau système.

Nuisibles : Lors de la Commission finances du 16 Mars 2015, il a été proposé de ne plus mettre à disposition des Fontevristes les produits pour lutter contre les nuisibles. La liste des utilisateurs est à vérifier afin de connaître l'utilité et la toxicité de ces produits.

Lignes téléphoniques et internet : Après étude des propositions de l'entreprise ORANGE, il est demandé de reprendre contact avec le commercial pour lui demander s'il n'est pas possible d'avoir une meilleure offre sur les deux écoles. En effet, la proposition sur le site de la mairie varie de moins 960 € en incluant un standard principal, un second standard, un poste filaire et un poste sans fil. Le choix sera pris lors du prochain Conseil Municipal.

Arrêté d'occupation du domaine public : Le nouvel arrêté concernant l'occupation des terrasses est approuvé par le Conseil Municipal.

*Dates à retenir :*

29 Mars 2015 : 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales

31 Mars 2015 : Réception travaux rue Robert d'Arbrissel, 11h, suivi d'un verre de l'amitié en mairie.

31 Mars 2015 : Commission Communale des Impôts Directs, 14h en mairie

1<sup>er</sup> Avril 2015 : Bilan touristique 2014, préparation 2015, 15h au FYD

1<sup>er</sup> Avril 2015 : Commission concertation, 20h30 en mairie

04 Mai 2015 : Commission PLU, 20h30 en mairie

11 Mai 2015 : Conseil Municipal, 20h30 en mairie